

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 325/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- le Code de la route,
- la demande du Groupe Aravis Enrobage sis 81 Route de Chautagne, 74910 SEYSSEL, afin de procéder à la reprise de rustine en enrobé à froid sur la RD992 une journée dans la semaine du 18 au 23 décembre 2023.

Considérant

- qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux,
- que cette opération nécessite la réglementation de la circulation sur la zone concernée,
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Une journée dans la période du 18 au 23 décembre 2023 la circulation sera perturbée et sous alternat route de Genève - RD 992 au niveau du croisement cité Paumont-route de Genève.

ARTICLE 2 - L'organisation de la réglementation temporaire de circulation sera à la charge du groupe ARAVIS ENROBAGE. La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

Le groupe ARAVIS ENROBAGE sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 - Le groupe ARAVIS ENROBAGE veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- au Groupe Aravis Enrobage sis 81 Route de Chautagne, 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique départemental,
- Aux transports scolaires,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 12 décembre 2023
Le Maire, Gérard LAMBERT

